



A programme funded by  
the European Union

EUROMED  
JUSTICE



A programme funded by  
the European Union

EUROMED  
POLICE

# EuroMed Justice & EuroMed Police 1ère Conférence EuroMed sur la preuve numérique

Lisbonne (Portugal), 23 – 25 avril 2018

## PROGRAMME

Lieu: Direção nacional da polícia judiciária  
Address: R. Gomes Freire 174, Lisbon

Lead Firms / Chefs de file



With the support of / Avec le soutien de





**EUROMED  
JUSTICE**

A programme funded by  
the European Union



**EUROMED  
POLICE**

A programme funded by  
the European Union

---

## 1ERE CONFÉRENCE EUROMED SUR LA PREUVE NUMÉRIQUE

---

### PRESENTATION GENERALE

La première Conférence EuroMed sur la preuve numérique représente une phase clef pour l'amélioration de la coopération judiciaire et des services répressifs entre les États membres de l'UE et les Pays partenaires du voisinage sud (PPVS). La Conférence est le résultat des efforts communs d'Euromed Justice et EuroMed Police, avec le soutien de l'ONU-DECT, l'ONU-DC et l'AIP.

Dans le contexte d'un cyber environnement évolutif et volatile, les **objectifs principaux** de la Conférence EuroMed sur la preuve numérique sont de fournir aux autorités d'enquête et judiciaires les outils permettant de recueillir et obtenir les preuves électroniques transfrontalières rapidement et efficacement. Les autorités judiciaires et des services répressifs des Pays partenaires du voisinage sud (PPVS) font face à des difficultés pour accéder à ces données.

### PARTICIPANTS

- Représentants d'Eurojust (y compris le Groupe de travail sur la cybercriminalité), le Réseau Judiciaire Européen en matière pénale (RJE), Europol, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONU-DC), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (ONU-DECT) et l'Association internationale des procureurs (AIP).
- Membres du CrimEx d'Euromed Justice en provenance des PPVS.
- EuroMed Police.
- Représentants des services répressifs des PPVS au sein d'Euromed Police.
- CyberSud (Projet financé par l'UE-Conseil de l'Europe).
- Spécialistes des PPVS en preuve numérique/cybercriminalité.
- CT-MENA (projet financé par l'UE).
- Fournisseurs de services.
- Représentants de la Commission européenne.
- Représentants des États membres de l'UE.
- Experts – Manuel EuroMed sur la preuve numérique.

### OBJECTIFS

Modérés par les experts senior des deux équipes EuroMed Justice et Police, les représentants des PPVS participant à la Conférence sont invités à :

1. Détailler les réponses aux questionnaires et les défis auxquels ils font face lors de la collecte transfrontalière de preuves numériques venant des fournisseurs de services de communication et Internet, ainsi qu'échanger des expériences et bonnes pratiques ;
2. Discuter et s'accorder sur la structure et le contenu du Manuel EuroMed sur la preuve numérique ;
3. Recenser les besoins et l'intérêt pour les PPVS et l'UE à créer des Fiches EuroMed sur la preuve numérique/Outil similaire aux Fiches EuroMed sur la coopération judiciaire ;
4. Identifier l'intérêt pour les PPVS et l'UE de soutenir la création d'un site internet – portail d'information et de soutien – contenant les principales bases de données sur la législation internationale et la législation nationale des PPVS relatives à la preuve numérique ;
5. Identifier les critères de sélection des points de contact nationaux cybercriminalité/preuve numérique.

Suite à la Conférence de Lisbonne, les Pays partenaires du voisinage sud, en consultation et coordination au niveau national avec leurs représentants auprès de CyberSud et de l'Initiative mondiale de l'ONU, nommeront les points de contact nationaux cybercriminalité/preuve numérique qui participeront à l'« Atelier régional pour la cybercriminalité EuroMed Justice/Points de contact sur la preuve numérique », prévu pour 2019.

Suivant les trois journées de débats, la 1ère Conférence EuroMed sur la preuve numérique adoptera une **déclaration** concernant les mesures visant à améliorer l'accès transfrontalier aux preuves électroniques dans le cadre des enquêtes et poursuites criminelles.

La 1ère Conférence EuroMed sur la preuve numérique sera tenue en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée vers l'arabe, l'anglais et le français.

## Dimanche, 22 avril 2018

---

### Arrivée des participants

Lundi, 23 avril 2018

---

09h00-09h30 Inscription

09h30-9h50 **Ouverture et bienvenue**

- *Mme Joana VIDAL, Procureur général du Portugal*
- *M. Pedro DO CARMO, Directeur national de la police judiciaire portugaise*

09h50-10h10 **Propositions de la CE**

- Propositions de l'UE pour un règlement sur les preuves électroniques
- Propositions de l'UE pour une directive sur les représentants légaux
- *M. Virgil IVAN-CUCU – Expert principal d'EuroMed Justice*

10h10-10h20 **Introduction de la 1<sup>ère</sup> Conférence EuroMed sur la preuve numérique**

- Équipes EuroMed Justice et EuroMed Police
- *Mme Victoria PALAU – Cheffe d'équipe*
- *M. Michel QUILLÉ – Chef d'équipe*

10h10-10h50 **ONU DC, DECT, AIP**

- *M. Marc PORRET (ONU-DECT)*
- *Mme Guadalupe MEGRES (ONU DC)*
- *Mme Oghereruona IGUYOVWE (AIP)*

10h50-11h30 **Eurojust, RJE, Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité**

- *M. Antonio CLUNY (Eurojust)*
- *Mme Maria ALMEIDA (RJE)*
- *Mme Daniela BURUIANA (Task-force sur la cybercriminalité d'Eurojust)*
- *M. Pedro VERDELHO (EJCN, Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité)*

11h30-11h50 **Pause-café**

11h50-12h15 **Europol, CyberSud**

- *Beatrice BERTON, Europol*
- *M. Ionut STOICA – Introduction au CyberSud*

12h15-12h25 **Cadre EuroMed Justice – EuroMed Police**

- Équipes EuroMed Justice et EuroMed Police
- *M. Virgil IVAN-CUCU – Expert principal d'EuroMed Justice*
- *M. Carlos Carlos GARCIA – Expert principal d'EuroMed Police*

#### 12h25-13h00 **Points de contact EuroMed cybercriminalité/preuve numérique**

- Équipes EuroMed Justice et EuroMed Police
- *M. Virgil IVAN-CUCU – Expert principal d’EuroMed Justice*
- *M. Carlos Carlos GARCIA – Expert principal d’EuroMed Police*
  
- Bonnes pratiques : CiberRed/CiberRede (Réseau ibéro-américain de procureurs en cybercriminalité) et Forum *Cibercrime* (Procureurs de la communauté des pays de langue portugaise)
- *M. Pedro VERDELHO, Procureur principal. Bureau du Procureur général, Portugal.*

#### 13h00-14h30 **Pause-déjeuner**

#### 14h30-15h15 **Présentation du Manuel EuroMed sur la preuve numérique**

- Équipes EuroMed Justice et EuroMed Police
- Experts du Manuel EuroMed sur la preuve numérique
  
- *M. Dan SUTER, Directeur iJust - International Justice Consultants, ancien procureur spécialisé (RU)*
- *Mme Lina CEPEDA, SP Outreach Expert*
- *M. Marc VARRI, Consultant spécialisé dans les Forces de l’Ordre*

#### 15h15-16h00 **Tour de table**

- Interventions, débats, questions, commentaires des Pays partenaires du voisinage sud, des organisations internationales et européennes ainsi que des autres participants à la Conférence

#### 16h00-16h15 **Pause-café**

#### 16h15-17h30 **Tour de table**

- Interventions, débats, questions, commentaires des Pays partenaires du voisinage sud, des organisations internationales et européennes ainsi que des autres participants à la Conférence

**Fin de la première journée**

Mardi, 24 avril 2018

---

09h30-09h50 Mise à jour du questionnaire du CISP

10h00-10h30 **JustPaste.it**

- *M. Mariouz ZURAWEK, Fondateur de JustPaste.it*

10h30 -10h50 Pause-café

10h50 – 11h30 **Google**

- *Ms. Acadia SENESE (par vidéo-conférence)*

### SESSIONS PARALLÈLES

#### Session parallèle 1

11h20-13h00 **Groupe de travail mixte JUSTICE et POLICE/services répressifs – modéré par EuroMed Justice et EuroMed Police**  
Débats sur les sujets mentionnés à l'Annexe 1 du programme

#### Session parallèle 2

11h20-13h00 **Groupe de travail mixte JUSTICE et POLICE/services répressifs – modéré par EuroMed Justice et EuroMed Police**  
Débats sur les sujets mentionnés à l'Annexe 1 du programme

13h00-14h15 Déjeuner

#### Session parallèle 3

14h15-15h30 **Groupe de travail JUSTICE– modéré par EuroMed Justice**  
Débats sur le contenu et l'utilisation du manuel sur la preuve numérique et la demande d'entraide judiciaire

1. Qui serait en charge de préparer une demande d'entraide judiciaire?
2. Contactez-vous le Bureau des affaires internationales (OIA) avant d'envoyer une demande aux États-Unis?
3. Disposez-vous déjà d'un Guide dédié aux preuves électroniques?
4. Disposez-vous de modèles de demandes d'entraide judiciaire?
5. Toute étude de cas mettant en évidence les défis

#### Session parallèle 4

14h15-15h30 **Groupe de travail POLICE/FORCES DE L'ORDRE– modéré par EuroMed Police**  
Débats sur le contenu et l'utilisation du manuel sur la preuve numérique

15h30-15h50 Pause-café

15h50-17h00 **Session plénière**  
Rapports des groupes de travail  
Débats

### **Fin de la deuxième journée**

**20h00** **Dîner officiel offert par le ministère de la Justice du Portugal**  
Restaurant "Varanda de Lisboa" (hôtel Mundial)  
Praça Martim Moniz 2  
1100-341 Lisbonne

Mercredi, 25 avril 2018

---

09h30-09h45 **Cyber Sud et Convention de Budapest**

- *M. Ionut STOICA, Bureau de programme sur la cybercriminalité (C-PROC)*

09h45-10h00 **Loi 'CLOUD' américaine**

- *Experts EuroMed*

10h00-10h15 **La preuve numérique – Portugal**

- *M. Rogério BRAVO, Inspecteur en chef, Police judiciaire, Portugal*

10h15-10h30 **COMJIB / IBERRED** (Conférence des ministres de la Justice des pays ibéro-américains)

- *M. Gabriel JUÁREZ, Ministre-adjoint de Technologie, Information et Communication du Guatemala*

10h30-11h00 **Questions et réponses**

11h00-11h20 **Pause-café**

11h20-13h00 **Conclusions et voie à suivre**

- Débats finaux sur la Manuel EuroMed sur la preuve numérique
- Ébauche de Déclaration de la Conférence

13h00-14h45 **Déjeuner**

14h45-15h30 **Approbation du Manuel EuroMed sur la preuve numérique**  
Approbation de la Déclaration de la Conférence

15h30 **Clôture de la Conférence**

**\*\*\*Fin de la Conférence\*\*\***



## Annexe 1

### Les sessions parallèles des groupes de travail mixte JUSTICE et POLICE/services répressifs discuteront des sujets suivants :

#### Coordination interinstitutionnelle

1. Quelles sont les méthodes ou procédures permettant aux juges, procureurs et services répressifs de se coordonner au cours du processus de collecte des preuves électroniques.
2. Existe-t-il des réunions de coordination entre les juges, procureurs et services répressifs au cours des enquêtes ? Le cas échéant, quelle est leur fréquence ?

#### Conservation

1. Qui réalise une **demande de conservation** auprès des fournisseurs de service (FS) **dans un autre État** – existe-t-il un **point de contact** afin d'éviter que plusieurs demandes soient envoyées ?
2. Comment les États requérants réalisent des demandes de conservation aux FS **dans votre État** – directement auprès du FS dans l'État ou par demande d'entraide judiciaire
3. Quels sont les éléments devant être inclus dans une demande de conservation
4. Combien de temps prend le processus
5. Tout exemple bon ou mauvais pour les études de cas dans le Guide
6. Est-ce que la demande uniforme simplifiée est adaptée ?

#### Demandes de divulgation d'urgence

1. Qui réalise une **demande de divulgation d'urgence** auprès des fournisseurs de service (FS) **dans un autre État** – existe-t-il un **point de contact** afin d'éviter que plusieurs demandes soient envoyées ?
2. Comment les États requérants réalisent des demandes de divulgation d'urgence aux FS **dans votre État** – directement auprès du FS dans l'État ou par demande d'entraide judiciaire ?
3. Quels sont les éléments devant être inclus dans une demande de divulgation d'urgence ?
4. Combien de temps prend le processus ?
5. Tout exemple, bon ou mauvais, utile pour les études de cas dans le Guide.
6. Est-ce que la demande uniforme simplifiée est adaptée ?

#### Divulgation volontaire

1. Qui réalise une **demande de divulgation volontaire** auprès des fournisseurs de service (FS) **dans un autre État** – existe-t-il un **point de contact** afin d'éviter que plusieurs demandes soient envoyées ?
2. Est-ce que des demandes de divulgation volontaire peuvent être envoyées directement à un FS dans votre État ?
3. Tout exemple, bon ou mauvais, utile pour les études de cas dans le Guide.
4. Est-ce que le formulaire de l'Annexe E du Guide est adapté ?